

Questions orales

Ma question au vice-premier ministre est la suivante: Compte tenu du fait que la députée de Rosemont, députée conservateur, ancien membre du gouvernement conservateur, réitère ses accusations à l'effet qu'il existe dans l'administration publique fédérale un système de péage et réclame une commission royale d'enquête, est-ce que le vice-premier ministre est en mesure de nous dire aujourd'hui s'il est d'accord avec sa collègue, la députée de Rosemont, et s'il va donner suite à sa demande à l'effet d'instituer une commission royale d'enquête pour démontrer les allégations qu'elle semble porter à l'endroit de son gouvernement?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, l'accusation lancée par la députée de Rosemont constitue une très grave infraction au Code criminel. Elle n'a pas été en mesure de prouver ce qu'elle avançait. C'est à la police et au système judiciaire qu'il incombe de veiller à l'application du Code criminel. On a suivi la procédure normale en l'occurrence. La GRC a interrogé la personne en cause qui n'a pu fournir la moindre précision. Nous sommes donc en présence d'une accusation de comportement criminel sans le moindre élément de preuve. Je me demande bien ce qu'une commission royale pourrait faire de plus, étant donné que les accusations ne sont pas étayées par des faits.

[Français]

LES ACCUSATIONS RELATIVES À L'EXISTENCE D'UN SYSTÈME DE RISTOURNES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, étant donné l'arrivée du premier ministre, je vais poser ma question au premier ministre en sa qualité de responsable du Code d'éthique.

La députée de Rosemont dans son communiqué de presse de ce matin indique que le sujet du patronage et des *kick-back* n'est pas un sujet nouveau et qu'il ne devrait pas être considéré comme un tabou à notre époque. Il en a d'ailleurs été question plusieurs fois au caucus des députés du Québec et parfois en présence du premier ministre lui-même. Je demanderais au premier ministre: Est-ce que les allégations de la députée de Rosemont sur les questions de système de péage ont été soulevées au caucus du Québec à plusieurs reprises en sa présence? Si tel était le cas, c'est indiquer la persistance de ces allégations auprès de plusieurs députés. Je demanderais au premier ministre ce qu'il a fait pour donner suite à ces allégations soulevées au caucus conservateur à l'effet qu'il existait un système de péage?

• (1420)

M. le Président: J'ai un problème avec la question parce que les discussions parmi les députés dans un caucus ne sont pas en fait une question d'administration du gouvernement.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'attirerais tout simplement l'attention du député

sur deux autres déclarations faites aujourd'hui par la députée en question, et je cite textuellement: «Je n'ai pas porté ces informations à l'attention de la GRC parce que personnellement je n'ai pas été le témoin de ces situations. Si j'étais appelée comme témoin, ma contribution n'aurait donc aucune valeur légale».

LES COMMUNICATIONS AVEC LA DÉPUTÉE—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de glisser sur le genre de terrain que le premier ministre emploie et vouloir faire accuser son ancienne collègue de mentir à la population. Ce que je voudrais poser maintenant, c'est une question au vice-premier ministre et peut-être au premier ministre lui-même.

Vendredi dernier, vers 11 h 30 du matin, à la période des questions orales, mon collègue, le député de Glengarry—Prescott-Russell, demandait au vice-premier ministre, et je cite:

Quand a-t-il contacté la députée de Rosemont et, s'il ne l'a pas contactée encore, va-t-il le faire aujourd'hui? Sinon, pourquoi pas? Après tout, c'est sa responsabilité.

Et le vice-premier ministre a répondu ceci:

Monsieur le Président, j'y ai songé, mais les allégations sont tellement sérieuses que je serais mal avisé d'intervenir, surtout que les agents de la GRC vont la questionner, comme le solliciteur général vient de le dire. Je n'ai voulu intervenir.

Or, monsieur le Président, on apprend ce matin, de la part de la députée de Rosemont que ce qui était indigne ou pas conforme au Code d'éthique pour le vice-premier ministre, d'intervenir auprès de la députée de Rosemont, ce l'était pour le chef de Cabinet du premier ministre qui, à 8 h 45 le même matin, communiquait avec la députée de Rosemont, et on retrouve ceci dans son communiqué de presse, pour lui demander de se rétracter ou encore de dire que ses déclarations avaient été mal citées. Ce que la députée a refusé de faire.

Je demande au premier ministre ou au vice-premier ministre: Comment se fait-il qu'il était impropre au bon fonctionnement de l'administration publique que le vice-premier ministre communique avec la députée de Rosemont et que c'était tout à fait conforme que le chef du Cabinet du premier ministre, M. Peter White, fasse des pressions et des menaces à la députée de Rosemont à l'effet que si elle ne se rétractait pas, elle serait «mise dehors» du caucus?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la députée de Rosemont avait dit, et je cite: «Je sais personnellement que le patronage existe et qu'il a continué à se développer et qu'il existe un système de péage sur les contrats», a-t-elle déclaré à *La Presse* le 18 août. Il est tout à fait normal qu'un membre senior de mon personnel l'appelle pour savoir si elle va fournir des preuves et si elle a l'intention d'en parler au premier ministre, d'en parler à ses collègues du caucus. Toujours est-il que le même jour, et je cite un texte anglais: